



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

WP Council 167/08 Rev. 2

24 novembre 2008
Original : anglais

F

Conseil international du Café
102^e session
18 – 20 mars 2009
Londres, Angleterre

**Projet révisé de mandat du
Forum consultatif sur le financement
dans le secteur du café**

Contexte

1. Comme suite aux discussions du Conseil en septembre 2008, le présent document contient un projet révisé de mandat du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café établi en vertu de l'Article 31 de l'Accord international de 2007 sur le Café. L'Annexe contient la version qui a été examinée en septembre 2008.
2. Les Membres sont invités à soumettre leurs observations par écrit au Directeur exécutif avant le **30 janvier 2009 au plus tard**, pour que les contributions puissent être diffusées bien avant la 102^e session du Conseil à laquelle le présent document sera examiné.

Mesure à prendre

Le Conseil est invité à examiner ce document.

FORUM CONSULTATIF SUR LE FINANCEMENT DANS LE SECTEUR DU CAFÉ

PROJET RÉVISÉ DE MANDAT

1. Le Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café (le Forum) facilite les consultations sur les sujets concernant le financement et la gestion des risques dans le secteur du café, en portant une attention particulière aux besoins des petits et moyens producteurs et des communautés locales dans les régions de production de café, notamment :

- (a) la gestion des risques ;
- (b) l'accès au crédit ;
- (c) les outils et les services financiers ;
- (d) les sources de financement et les partenariats pour les activités de mise en valeur du café.

2. Dans ses activités, le Forum :

- (a) facilite la coordination entre les gouvernements, les organes intergouvernementaux, les organisations non gouvernementales et le secteur privé sur des sujets et activités ayant trait au financement dans le secteur du café et à la gestion des risques ;
- (b) facilite les échanges d'information et la coordination des activités entre les agences d'aide au développement des Membres ; et
- (c) aide le Conseil à identifier des sources de soutien financier pour les projets, études et autres activités de l'Organisation internationale du Café.

3. Le Forum est composé de représentants des Membres, d'organisations intergouvernementales, d'institutions financières, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et autres ayant les compétences appropriées. La liste de ces organisations est approuvée par le Conseil. Le président du Forum, en consultation avec le Directeur exécutif, lance les invitations à participer au Forum. Le Forum est ouvert à tous les Membres.

4. Le président et le vice-président du Forum sont nommés par le Conseil pour un mandat d'un an qui peut être prorogé d'une année supplémentaire et sont invités à participer aux sessions du Conseil. Le Conseil peut créer un comité directeur du Forum chargé d'organiser et de faciliter les travaux du Forum.

5. En règle générale, le Forum se réunit au moins une fois par an, pendant une session du Conseil. En consultation avec le Directeur exécutif, le président du Forum peut utiliser des moyens électroniques pour réunir le Forum et poursuivre ses objectifs.

6. Le Forum se réunit normalement au siège de l'Organisation. Si le Conseil décide d'accepter l'invitation d'un Membre à tenir une session sur son territoire, le Forum peut également se tenir sur ce territoire, auquel cas les frais supplémentaires qui en résultent, pour l'Organisation, en sus de ceux qui sont encourus lorsque la réunion se tient au siège de l'Organisation, sont à la charge du pays qui accueille la session du Conseil.

7. Les résultats des travaux du Forum sont largement disséminés au moyen de plusieurs outils et techniques et, le cas échéant, de mécanismes mis en place conformément aux dispositions de l'Article 34 (Études, enquêtes et rapports) de l'Accord internationale de 2007 sur le Café.

FORUM CONSULTATIF SUR LE FINANCEMENT DANS LE SECTEUR DU CAFÉ

PROJET RÉVISÉ DE MANDAT

1. Le Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café (le Forum) facilite les consultations sur les sujets concernant le financement et la gestion des risques dans le secteur du café, en portant une attention particulière aux besoins des petits et moyens producteurs et des communautés locales dans les régions de production de café [, notamment :

- (a) la gestion des risques ;
- (b) l'accès au crédit ;
- (c) Les outils et les services financiers ;
- (d) les sources de financement et les partenariats pour les activités de mise en valeur du café.]

[2. Dans ses activités, le Forum :

- (a) facilite la coordination entre les gouvernements, les organes intergouvernementaux, les organisations non gouvernementales et le secteur privé sur des sujets et activités ayant trait au financement dans le secteur du café ;
- (b) facilite les échanges d'information et la coordination des activités entre les agences d'aide au développement des Membres ; et
- (c) aide le Conseil à identifier des sources de soutien financier pour les projets, études et autres activités de l'Organisation internationale du Café.]

[3 a) Le Forum est composé de représentants de tous les Membres exportateurs et importateurs.

4. Le Forum comprend des représentants d'organisations intergouvernementales, d'institutions financières, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales, de pays non membres intéressés et d'autres participants ayant les compétences appropriées. Une liste de ces organisations est approuvée par le Conseil. Le président du Forum, en consultation avec le Directeur exécutif, invite les représentants de ces catégories à participer au Forum et en informe le Conseil.]

[3 b) Le Forum est composé de représentants des Membres, d'organisations intergouvernementales, d'institutions financières, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et d'autres participants ayant les compétences appropriées. Le président du Forum, en consultation avec le Directeur exécutif, lance les invitations à participer au Forum et en informe le Conseil. Le Forum est ouvert à tous les Membres.]

[5 a) Le président et le vice-président du Forum sont nommés par le Conseil pour une durée appropriée et sont invités à participer aux sessions du Conseil à titre d'observateurs.]

[5 b) Le Conseil nomme le président et le vice-président du Forum pour un mandat pouvant atteindre 2 ans. Le président du Forum, en consultation avec le Directeur exécutif, peut créer un comité directeur du Forum chargé d'organiser et de faciliter les travaux du Forum. Les membres du comité directeur du Forum ne sont pas rémunérés par l'Organisation. Le président, le vice-président et les membres du comité directeur du Forum sont invités à participer aux sessions du Conseil en qualité d'observateurs.]

[6 a) Le Conseil convoque le Forum [à intervalles appropriés] [lorsque cela est nécessaire] [tous les ans] et en coopération avec d'autres organisations.]

[6 b) En règle générale, le Forum se réunit au moins une fois par an, pendant une session du Conseil. En consultation avec le Directeur exécutif, le président du Forum peut utiliser des moyens électroniques pour réunir le Forum et poursuivre ses objectifs.]

7. À moins de décision contraire du Conseil, le Forum s'autofinance.

8. Si le Conseil décide d'accepter l'invitation d'un Membre à tenir une session sur son territoire, le Forum peut également se tenir sur ce territoire, auquel cas les frais supplémentaires qui en résultent, pour l'Organisation, en sus de ceux qui sont encourus lorsque la réunion se tient au siège de l'Organisation, sont à la charge du pays qui accueille la session du Conseil.

9. Les résultats des travaux du Forum sont largement disséminés au moyen de plusieurs outils et techniques et, le cas échéant, de mécanismes mis en place conformément aux dispositions de l'Article 34 (Études, enquêtes et rapports) de l'Accord internationale de 2007 sur le Café.